

## Facturation sur plateforme d'impression à la demande

## Par Vomo, le 12/06/2020 à 18:52

Bonsoir, j'aimerais avoir quelques informations à propos de la marche à suivre dans le cas suivant: considérons que l'on souhaite vendre des logos sur des sites d'impression à la demande telles que Teespring(ce sont des sites sur lesquelles nous avons la possibilité de pouvoir mettre nos designs sur plusieurs types de supports telles que des vêtements, des tasses, sacs etc... Ces sites se chargent de tout c'est à dire l'impression des designs sur les supports ainsi que les envois chez les clients. Une partie des prix de vente nous revient ). Le statut de micro-entrepreneur veut que l'on facture les clients dans certaines conditions. Comment devons nous nous y prendre sachant que l'on a pas la possibilité d'interagir avec les clients? J'aimerais également savoir lorsque l'on est soumis à la TVA si l'on doit la payer pour les clients hors de l'union européenne? Merci d'avance.

Cordialement.